



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N° 283 DU 13 AU 19 SEPTEMBRE 2021

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 1 cadavre retrouvé, 1 VSBG, 1 personne torturée, 1 personne enlevée et 21 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 femmes et 2 mineurs tués.

Des policiers, des Imbonerakure, des agents du

SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin revient aussi sur des cas de la gouvernance et des faits sécuritaires ayant emporté des vies humaines et des blessés.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. DE LA GESTION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

IV. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	3
I.1. DU DROIT A LA VIE.....	3
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE	3
I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE	3
I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES	3
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....	4
I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	4
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	4
II. DE LA GOUVERNANCE	4
III. DE LA GESTION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19.....	5
IV. DES FAITS SECURITAIRES.....	5
IV.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	5
IV.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE	5
IV.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES	6
V. CONCLUSION.....	7

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
DCE	: <i>Directeur Communal de l'Enseignement</i>
DPE	: <i>Directeur Provincial de l'Enseignement</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

Une personne tuée en commune Buraza, province Gitega

En date du 17 septembre 2021, vers 3 heures du matin, sur la colline Buriza, commune Buraza, province Gitega, Léonidas Nkurunziza, commerçant, résidant sur cette même colline, a été tué fusillé par des policiers en patrouille. Selon des sources sur place, ces policiers accompagnés par des membres du Comité Mixte de Sécurité composés principale-

ment par des Imbonerakure dans la localité, étaient à la recherche de deux bandits qui venaient de voler du bétail. Ils ont ainsi croisé la victime, l'ont tiré dessus et ont blessé Félicien Ndereyaha qui fait partie dudit comité. Selon Désiré Niyongabo, administrateur de la commune Buraza, pendant cette opération, ces policiers ont récupéré quatre vaches et deux moutons qui avaient été volées dans la commune voisine de Rutovu, province Bururi.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune Muruta, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 septembre 2021 indique qu'en date du 28 août 2021, dans l'après-midi, sur la colline Campazi, commune Muruta, province Kayanza, G. N., âgée de 35 ans, cultivatrice, veuve, résidant sur cette même colline, a été violée par Philos Ntirandekura, âgé de 23 ans et Charles Miburo, âgé de 25 ans. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs l'ont attrapée dans le marais de Ntonge quand

elle était dans son champ de patate douce et l'ont battue avant de la violer jusqu'à perdre connaissance. Selon les mêmes sources, Ntirandekura Philos et Miburo Charles l'ont laissée là en croyant qu'elle était morte. Après avoir repris connaissance, la victime a crié au secours et des voisins sont intervenus en l'emmenant au CDS Karunyinya pour des soins médicaux. Ces présumés auteurs ont été arrêtés et détenus au cachot du poste de police de la commune Muruta.

I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Un membre de la milice Imbonerakure torturé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 13 septembre 2021, dans la nuit, à la 13^{ème} transversale, zone Maramvya, province Bujumbura rural, Aloys Nshimirimana alias Kadoyi, Imbonerakure, a été battu à l'aide d'un fer à béton chaud, par un groupe d'Imbonerakure en patrouille dans la localité. Selon des sources sur place, parmi ce groupe, il y avait Bigirimana surnommé Bakweta, chef des Imbonerakure dans la cellule Buhomba, le prénommé Emmanuel alias Maniga, responsable du parti CNDD-FDD dans la même cellule, David Karikunzira alias Muntu, chef de la cellule Buhomba ainsi que le prénommé Albert sur-

nommé Gisimba. Ils ont trouvé la victime en train de prendre du vin de banane communément appelé « urwarwa » et ils l'ont alors accusée de consommer de la boisson prohibée. Selon les mêmes sources, ils lui ont obligé de payer une somme de 50 mille fbu mais elle n'en avait pas d'où elle a été battue. Elle ne pouvait ni s'asseoir, ni marcher ou se tenir debout. Les prénommés Albert dit Gisimba et Emmanuel surnommé Maniga ont été arrêtés par la police en date du 16 septembre 2021 puis conduits au cachot de police de la commune Mutimbuzi mais ils ont été relâchés en date du 17 septembre 2021.

I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne portée disparue en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 septembre 2021 indique qu'en date du 24 août 2021, vers 11 heures, sur la colline Kinyota, commune et province Muyinga, Théoneste Mbazumutima, enseignant à l'ECOFO Nyamarumba, zone Munagano, commune et province Muyinga, résidant sur la même colline, a été arrêté à son domicile par

Liévin Tuyishemeze, responsable provincial du SNR à Muyinga. Selon les mêmes sources, il a d'abord été conduit au cachot du commissariat de la PJ à Muyinga où il a passé deux nuits avant d'être ensuite embarqué à bord du véhicule de ce responsable provincial pour une destination inconnue. Sa famille a dit ne pas connaître où se trouve le sien et ignore le motif de son arrestation. Elle a cherché partout dans les cachots et ailleurs mais en vain.

I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Vingt-et-un personnes arrêtées en commune Butaganzwa, province Ruyigi

En date du 16 septembre 2021, vers 22 heures, sur la colline Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi, 21 fidèles de l'Eglise Méthodiste du 7^{ème} jour venus de tous les coins du pays ont été arrêtés par la police et les Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces 21 fidèles étaient rassemblés dans une maison de Nyarusage en train de prier et ils ont été accusés de tenir une réunion clandestine. Ils ont été conduits au cachot de la police de Ruyigi avant

de les transférer au parquet de Ruyigi. Des policiers leur ont demandé de se laver les mains mais ils en ont refusé arguant que leur religion ne le leur permet pas, ce qui a fait monter la colère du Procureur de la République et de la présidente du TGI de Ruyigi. En date du 17 septembre 2021, ils ont été transférés à la prison de Ruyigi en les accusant de non-respect des mesures de lutte contre la pandémie du COVID-19. La Ligue Iteka déplore la façon dont sont gérées les irrégularités liées à la prévention de la pandémie du COVID-19.

II. DE LA GOUVERNANCE

Collecte illégale d'argent par des autorités scolaires en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 17 septembre 2021, le DPE de Bujumbura Mairie, a procédé à la restitution d'une somme d'argent collecté illégalement par le Directeur de l'ECOFO Gihosha, prénommé Claude à 172 parents d'élèves. Selon des sources sur place, ce directeur demandait 7400 fbu à chaque parent pour l'inscription de son enfant à cet établissement alors qu'il y a une ordonnance ministérielle interdisant la collecte de tels frais, il y a plus de 3 ans. Selon les mêmes sources, ces frais avaient été demandés pour l'achat des pupitres et pour des constructions éventuelles sans l'aval du DCE et de l'administrateur communal.

Des irrégularités dans le recrutement des enseignants en province Muramvya

En date du 15 septembre 2021, dans les communes Kiganda et Muramvya, suite aux irrégularités soulevées par des candidats enseignants qui ont passé le test de recrutement des enseignants, le Ministre de la Fonction Publique du Travail et de l'Emploi, Domine Banyankimbona, a effectué une visite de vérifi-

cation du travail des commissions communales de recrutement des enseignements. Selon des sources sur place, cinq membres de la commission communale dont le Directeur du lycée communal Kiganda et le Directeur communal de l'Enseignement ont été dénoncés d'avoir délivré illégalement des certificats de bénévolat à des personnes n'ayant pas presté les services de bénévoles et d'avoir facilité la tricherie du test de recrutement. Le Ministre a ainsi suspendu le travail des commissions des communes Muramvya et Kiganda tandis que le procureur de la République a déjà arrêté Rémy Nahimana, Adelin Ndayiragije et Gaspard Ntirandekura, tous membres de la commission communale de recrutement. Ils ont été conduits à la prison de Muramvya.

Collecte illégale d'argent par des autorités scolaires en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Des irrégularités dans le recrutement des enseignants en province Muramvya

III. DE LA GESTION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

Situation alarmante de la pandémie de la COVID-19 en province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 septembre 2021 indique que depuis le 10 septembre 2021, plus d'une centaine de personnes ont été testées positives du covid-19 au chef-lieu de la province Cibitoke à l'hôpital Cibitoke. Trente-six personnes testées positives du coronavirus se trouvent au centre de la quarantaine de l'hôpital de Cibitoke et une soixantaine est confinée dans les maisons du chef-lieu de la province Cibitoke. Selon des sources sur place, même ceux qui sont testés positifs n'ont pas des médicaments suffisants. Selon les mêmes sources, à l'hôpital Mabayi, en commune Mabayi, 55 personnes sont confinées depuis le 13 septembre 2021; à l'hôpital Bukinanyana, en commune Bukinanyana, 33 personnes sont confinées depuis 18 septembre 2021. Selon Jean Claude Habiyaremye, médecin provincial de Cibitoke qui confirme cette situation des personnes qui sont testées positives, la population ne devrait pas paniquer et indique des médicaments pour cette pandémie vont être bientôt disponibles. Il demande à la popu-

Situation alarmante de la pandémie de la COVID-19 en province Cibitoke

Deux élèves testés positifs à la COVID-19 en province Ruyigi

lation de venir en masse pour se faire dépister et ainsi éviter la contamination de cette pandémie. Selon le même médecin, des campagnes de sensibilisation sont en cours dans toutes les collines des communes de la province de Cibitoke en collaboration avec les leaders communautaires.

Deux élèves testés positifs à la COVID-19 en province Ruyigi

En date du 13 septembre 2021, comme dans tout le pays, la rentrée scolaire a eu lieu en province Ruyigi. Selon des sources sur place, dans les écoles à régime d'internat, il était strictement interdit d'entrée sans présentation d'une attestation de dépistage à la COVID-19. Ainsi, au lycée notre Dame de la Joie de Ruyigi, parmi les élèves externes dépistés, deux ont été dépistés positifs et ont été confinés à l'hôpital Rema. Toutefois, tous les autres élèves sont sains du fait qu'ils sont dépistés négatif à la COVID-19. Cependant, bien que des actions soient menées pour protéger les élèves contre cette pandémie, un paradoxe est observé puisque les enseignants ne sont pas obligés d'entrer en classe après présentation du bulletin de dépistage de la COVID-19.

IV. DES FAITS SECURITAIRES

IV.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 13 septembre 2021, vers 15 heures, sur l'avenue Buconyori, quartier III, zone Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Yves Nshimirimana, agent de Lumicash dans ce quartier III, natif de la colline Kigarama, commune Ndava, province Mwaro, a été tué fusillé par des gens non identifiés à bord d'un véhicule de type Hilux double cabine sans plaque à vitres teintées. Selon des sources sur place, la victime est morte dès son arrivée à l'hôpital Roi Khaled.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi

En date du 15 septembre 2021, sur la colline Munini, commune et province Bururi, un corps sans vie de Moïse Bucumi, âgé de 36 ans, natif de la commune Mwumba, province Ngozi, a été retrouvé gisant dans le sang dans une chambre du domicile de Pontien Nahimana. Selon des sources sur place, des policiers du commissariat communal de Bururi ont

été alertés par un chef de colline Munini après avoir trouvé le cadavre. Selon les mêmes sources, arrivés sur les lieux, ces policiers ont constaté que dans la chambre, il y avait un drap rempli de sang, une lame de rasoir avec du sang sous le lit et des traces de blessures sur tout le corps qui portait aussi une grande blessure au niveau du ventre. La victime était allée à Bururi pour chercher du travail. Ce corps a été conduit à la morgue de l'hôpital de Bururi. La police a arrêté 5 personnes et les a conduites au cachot du commissariat communal de Bururi pour des raisons d'enquête.

Une femme tuée en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 17 septembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, près des anciens bureaux du TGI et le parquet de Mwaro, Bélyse Irakoze, résidant sur la colline Ruvumu de la même commune, a été fusillée par un groupe d'hommes non identifiés à main

armée dont l'un avait un fusil de type kalachnikov. Selon Dominique Hakizimana, commissaire provincial de la police à Mwaro, la victime rentrait du marché de Mwaro accompagnée de quatre autres femmes et les enquêtes y relatives ont déjà commencé. Cette autorité policière a aussi indiqué qu'un conducteur de moto dont une plaque n'a pas été identifiée faisait partie dudit groupe ayant commis le forfait. Selon des sources sur place, un bébé de la victime qui était au dos a été blessé et a été conduit à l'hôpital de Kibumbu pour bénéficier des

soins tandis que le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Kibumbu.

Une personne tuée en commune Ntahangwa, Burujumbura Mairie

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi

Une femme tuée en commune Kayokwe, province Mwaro

IV.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Un enfant et une femme morts foudroyés en commune et province Bururi

En date du 18 septembre 2021, sur les sous-collines Muyogoro et Nyambeho, colline Rushemza, commune et province Bururi, deux personnes ont été foudroyées dans une pluie torrentielle et elles sont mortes sur le champ. Selon des sources sur place, parmi ces victimes figurent un écolier de la 3^{ème} année de l'ECOFO sur la sous-colline Muyogoro et une mère célibataire de la sous-colline Nyambeho.

Une permanence du parti CNL démolie en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 17 septembre 2021, dans la nuit, sur la colline et zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, une permanence du parti CNL a été démolie par des Imbonerakure de la localité. Selon des sources sur place, c'était la quatrième fois qu'une permanence de ce parti ait été détruite par des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, les autorités de la localité n'ont pas cessé de déclarer que les enquêtes allaient commencer mais les présumés auteurs n'ont pas été arrêtés.

Une personne blessée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 17 septembre 2021, vers 23 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Ka-

Un enfant et une femme morts foudroyés en commune et province Bururi

Une permanence du parti CNL démolie en commune Muhuta, province Rumonge

Une personne blessée en commune Buhiga, province Karuzi

Tentative d'assassinat de deux personnes par le commissaire de police en commune et province Makamba

ruzi, un nommé Ngezahingejeje, âgé de 34 ans, a été attaqué et blessé au-dessus de l'œil gauche à coup de couteau par Jean Bizimana, âgé de 56 ans. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'avoir dit que Jean lui avait fait emprisonner. Ngezahingejeje a été appelé par Ntirandekura, âgé de 17 ans, berger, sur l'ordre de son patron pré-nommé Jean. Arrivé au domicile de ce dernier, Ngezahingejeje a été attaqué et blessé à coup de couteau par Jean Bizimana, sa femme Pascaline, son fils Kelly et deux autres non identifiés. Cette victime s'est enfuie vers un voisin proche et le lendemain matin, elle est allée se plaindre chez un OPJ qu'il lui a donné une convocation de Jean pour se présenter dans son bureau, le lendemain.

Tentative d'assassinat de deux personnes par le commissaire de police en commune et province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 septembre 2021 indique qu'en date du 11 septembre 2021, vers 22 heures, dans un bistrot communément appelé « Kukadakama », au chef-lieu de la commune et province Makamba, Commissaire de Police Moïse Arakaza alias Nyeganyega a été désarmé après avoir tenté d'assassiner Jean Marie Hicintuka et Gilbert Rukerandanga, tous résidents au chef-lieu de la commune et province Makamba. Selon des sources sur place, ce Commissaire communal de police a lancé des injures à ces personnes en les accusant d'être des tutsi, a versé de la bière sur elles, les a tabassées et les a enfermés à l'intérieur du bar avant d'aller prendre son pistolet qui se trouvait dans son véhicule de type probox pour les fusiller. La population a alerté la police et le commissaire régional-adjoint, Aloys est intervenu en désarmant et en arrêtant le Commissaire Arakaza, mais il l'a libéré la même nuit.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés à la

gouvernance et aux faits sécuritaires ayant causé la perte des vies humaines et des blessés dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.